



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Ain

**Coordonnateur /
coordonnatrice pédagogique
d'unité d'enseignement à l'IME
(institut médico éducatif)
Georges Loiseau à
Villereversure**

Titre requis pour une affectation définitive

CAPPEI ou équivalent tout module

Les enseignants qui ne possèdent pas de spécialisation peuvent postuler et obtenir ce poste à titre provisoire uniquement.

Textes de référence :

- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées - Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (art. 37) - Articles D. 351-3 à D. 351-20 du code de l'Éducation précisant les modalités de mise en œuvre des parcours de formation des élèves présentant un handicap

Descriptif :

L'IME accueille des enfants et adolescents présentant des déficiences intellectuelles moyennes à sévères avec ou sans troubles associés.

L'association porteuse de la structure est l'ADAPEI.

Les élèves sont scolarisés (groupes à effectifs réduits) dans l'unité d'enseignement interne.

Le coordonnateur pédagogique de l'unité d'enseignement devra poursuivre la politique d'inclusion scolaire mise en œuvre par l'établissement ; il sera pleinement associé au processus d'évolution de l'établissement. Il devra avoir de bonnes connaissances sur la voie professionnelle.

Le coordonnateur pédagogique de l'unité d'enseignement participe au comité de direction et à la réunion hebdomadaire de l'équipe pluridisciplinaire.

Il organise et anime, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement, les actions de l'unité d'enseignement, en collaboration avec les autres cadres du service ou de l'établissement sanitaire ou médico-social.

Missions de coordination de l'UE à 50 % :

Le coordonnateur pédagogique organise et anime, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement ou du service, les actions de l'unité d'enseignement, en collaboration avec les autres cadres du service ou de l'établissement sanitaire ou médico-social.

- Il organise le service hebdomadaire des enseignants de l'unité d'enseignement ;
- Il supervise, s'il y a lieu, l'organisation des groupes d'élèves ;
- Il coordonne les interventions des enseignants pour soutenir la scolarisation des élèves, au sein même de l'établissement ou du service médico-social ou sanitaire, ou dans leur établissement scolaire, en lien avec les responsables de ces établissements, ou au domicile des élèves ;
- Il travaille en lien avec les enseignants référents des élèves de l'unité d'enseignement, en vue de favoriser au mieux le déroulement de leur parcours de formation.
- Il est en lien avec l'IEN ASH et le CPC ASH référent de l'établissement pour la mise en œuvre des enseignements et le suivi du parcours scolaire des élèves.
- Il accompagnera les projets d'UEE à venir.

Missions d'enseignement à 50 % :

Les missions d'enseignement peuvent s'exercer en UE externalisée et/ou dans l'établissement en fonction du projet pédagogique de l'UE.

- Concevoir son action pédagogique en lien avec les autres enseignants de l'établissement
- Proposer un enseignement adapté aux élèves en situation de handicap en appui aux objectifs du socle commun
- Elaborer conjointement avec les autres enseignants les modalités d'évaluation

COMPETENCES SPECIFIQUES LIEES AU POSTE

- Disposer d'une bonne connaissance de l'environnement règlementaire et institutionnel concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap.
- Savoir analyser les besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans le projet pédagogique du dispositif ainsi que dans chaque projet individuel et mettre en œuvre les situations d'apprentissage et les adaptations pédagogiques en réponse à l'évaluation des besoins des élèves en situation de handicap
- Etre en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant et savoir travailler en équipe pluri-catégorielle
- Démontrer d'une bonne capacité de communication, d'écoute et de dynamisme
- Respecter strictement le devoir de discrétion professionnelle

Poste rattaché à l'ASH – autorité hiérarchique IEN ASH

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec le secrétariat de l'ASH01 : ce.0010818j@ac-lyon.fr